

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Agence pour le Développement Agricole
Direction Administrative et Financière
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 02/2015/ADA

Le Jeudi 09 avril 2015 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Administrative et Financière, Espace les patios Angle Av Annakhil et Av Mehdi Ben Berka Bâtiments 2 et, 3^{ème} étage, Hay Riad - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet La maintenance du système d'information de l'Agence pour le Développement Agricole en quatre lots séparés :

- **Lot 1 : Maintenance et assistance technique du progiciel Ant'Box d'archivage électronique.**
- **Lot 2 : Maintenance et assistance technique du système de gestion des projets du Plan Maroc Vert.**
- **Lot 3 : Maintenance et assistance technique du système de gestion du temps, de contrôle d'accès et de surveillance.**
- **Lot 4 : Maintenance et assistance technique du progiciel AGIRH.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Ressources Humaines et de la Logistique relevant de l'Agence pour le Développement Agricole Espace **les patios** Angle Av Annakhil et Av Mehdi Ben Berka bâtiments 2 et, 3^{ème} étage, Hay Riad – Rabat, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 (dix milles dirhams) par lot.**
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :**
 - **Lot n° 1: Cent Neuf Mille Huit Cents Dhs (109 800,00 Dhs TTC)**
 - **Lot n° 2: Cent Huit Mille Dhs (108 000,00 Dhs TTC)**
 - **Lot n° 3: Quatre-Vingt-Seize Mille Dhs (96 000,00 Dhs TTC)**
 - **Lot n° 4: Soixante Mille Dhs (60 000,00 Dhs TTC)**

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de l'Agence pour le Développement Agricole.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction Administrative et Financière précités ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, aux bureaux précités;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6,7 et 13 du règlement de consultation.